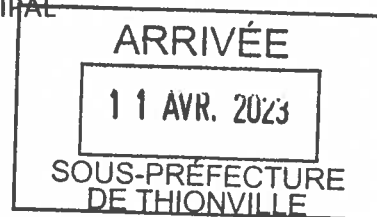


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 679 – Subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'allouer la subvention suivante : 100 euros à l'association « une rose un espoir » secteur de Sierck-les-Bains

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

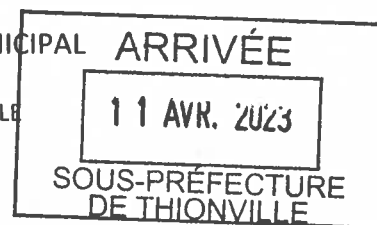
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH,.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 676 – Fongibilité des crédits de la M57

Conformément à l'article L .5217.10-6 du CGCT le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents AUTORISE Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitres à chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement 7,5%
- Investissement 7,5%

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

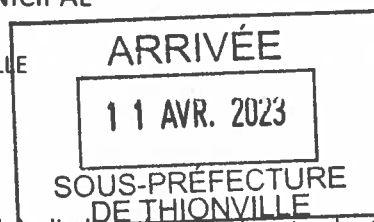
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 678 – Avenant à la charte de l'accompagnateur.

Le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 de la charte de l'accompagnateur présenté par la région Grand Est

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

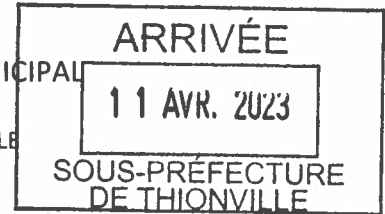
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH,.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 677 – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Considérant que la Commune souhaite s'engager dans un processus de dématérialisation en envoyant à la Sous-Préfecture, par voie électronique et sécurisée, tous les actes administratifs soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes administratifs soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

DECIDE d'utiliser le dispositif : IXCHANGE-ACTES

DECIDE de signer la convention de télétransmission avec la Sous-Préfecture et le contrat avec l'opérateur JVS-MAIRISTEM

POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention et le contrat repris ci-dessus et tous les documents relatifs à cette décision.

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

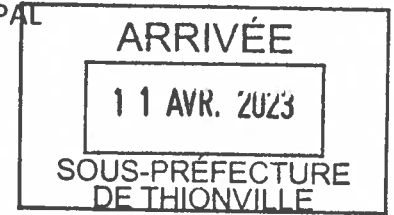
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 675 – Budget Communal 2023

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les recettes et dépenses du Budget Communal comme suit :

Section de fonctionnement :
826 425,78€

Section d'investissement :
644 853,87€

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

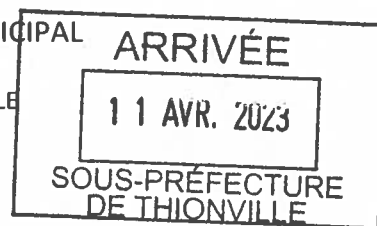
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 674 – Clôture du Budget lotissement ATRIUM

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE de clôturer le Budget Lotissement ATRIUM à compter du 30 juin 2023.

L'excédent généré par ce Budget est reversé au Budget principal à l'article 75821 soit 430 020,72€

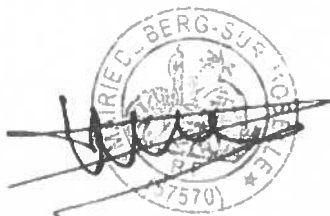
Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

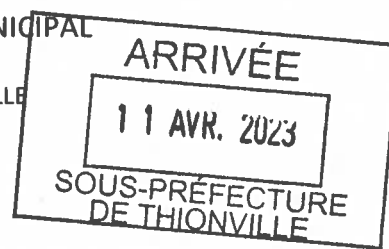
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

cn exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 673 – Budget lotissement Atrium

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les recettes et dépenses du Budget Lotissement Atrium comme suit :

Section de fonctionnement :
704 612,22€

Section d'investissement :
274 591,50€

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

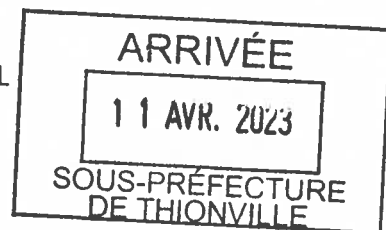
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 671 – Affectation de résultats 2022

Vu le résultat de fonctionnement 2022 : +155 792,91€ et les résultats d'investissement 2022 : -79 395,88€, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE d'affecter les résultats d'exploitation 2022 comme suit :

Section de Fonctionnement 2023
C/002 76 397,03€

Section d'Investissement 2023
'068 79 395,88€

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

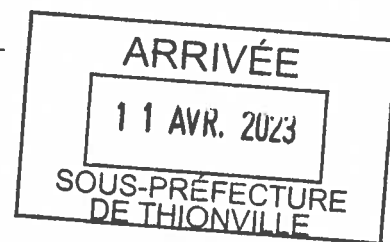
Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE
Séance du 5 avril 2023



L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le trente mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents : MARTINEZ Marie, GUERQUIN Alain, THIELEN Jean Jacques, MATTON Philippe, Armand ALESCH.

Etaient absents : Stéphane SOUMANN (excusé), DEZEURE Philippe pouvoir à GUERQUIN Alain, Gérard BETTEMBOURG pouvoir à Jean-Jacques THIELEN

Membres du Conseil municipal : 11

En exercice : 09

Ayant pris part au vote : 08

Objet de la Délibération : N° 672 – Vote du taux des 3 taxes

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe le taux des taxes comme suit :

TFB (foncier bâti) 31,32%

TFNB (foncier non bâti) 83,42%

TH (Taxe d'habitation) 20,27%

Date de convocation : 30/03/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d'Affichage : 30/03/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 06 avril 2023

Le Maire
Denis NOUSSE

